

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 septembre 2014 à 20 H 30

Le 18 septembre 2014 à 20 H 35 le Conseil Municipal de SAINT-ELOY-LES-MINES s'est réuni, en Mairie, sur convocations adressées par le Maire le 11 septembre 2014.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, procède à l'appel nominal

Etaient présents : Mme Marie-Thérèse SIKORA - M. Alain ROBERT – M. Jacky BOUKHALFA – M. Pierre BARILLIER – Mme Michelle POMPILI – Mme Michelle BOUSCAVERT – Mme Huguette GUERLING – Mme Sophie JOUVE – M. Jean-Claude FERANDON – M. Michel RENAUD – M. Jean DURIN – M. Pierre MONTEIL – M. Christian JOUHET – M. Denis KAPALA (arrivé à 20h50) – Mme Caroline LARRAYOZ – Mme Corinne SAFFRE – Mme Marjorie LE MAY – M. Bernard GRAND – M. Christian JEROME – Mme Maryse PERRONIN

Absents – excusés :

M. Claude DEQUAIRE – procuration à M. Alain ROBERT
Mme Marie-France DUBOST – procuration à Mme Michelle POMPILI
Mme Eva BERNARD – procuration à Mme Marie-Thérèse SIKORA
Mme Muriel DESARMENIEN – procuration à M. Jacky BOUKHALFA
M. Clément JAY
Mme Jacqueline DUBOISSET – procuration à M. Bernard GRAND
M. Christopher DEMBIK – procuration à M. Christian JEROME

Madame Caroline LARRAYOZ a été nommée secrétaire de séance

Approbation du compte rendu de la réunion du 24 juillet 2014.

Monsieur Bernard GRAND souhaite qu'il soit ajouté au compte rendu pour la délibération concernant la répartition des amendes de police le fait qu'il y aura donc un radar pédagogique à l'entrée Nord et l'entrée Sud.

Suite à cet ajout, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est abordé.

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) REVITALISATION CENTRE BOURG - DOSSIER DE CANDIDATURE.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, a rappelé que le Gouvernement avait décidé de lancer une expérimentation nationale en faveur de la revitalisation des centres bourgs,

La Commune de Saint-Eloy-les-Mines a été identifiée par l'Etat et la Préfecture de Région pour déposer un dossier de candidature en vue de postuler à une telle expérimentation, à la fois pour son rôle avéré de centralité de proximité et en raison des difficultés qu'elle connaît sur le plan démographique et sur le plan économique,

La Commune a alors décidé de déposer un dossier de candidature à la procédure de revitalisation des centres bourgs,

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rend compte du déroulement de la procédure, des partenaires publics et privés qui ont participé et présente le dossier de candidature établi à ce niveau depuis fin juillet par les cabinets CAMPUS Développement et REUGE Consultant.

A savoir le diagnostic de Saint-Eloy-les-Mines en matière d'habitat (précarité des logements). Les fiches proposées portent sur la rénovation de l'habitat, l'accueil des alternants, le développement économique et commercial et l'amélioration du cadre de vie.

Monsieur Michel RENAUD, suite à cette présentation, s'interroge sur les frais engendrés par le montage de ce dossier.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, précise que ce dossier a coûté 16 000 € répartis de la manière suivante, à savoir, 15 000 € pour les cabinets CAMPUS Développement et REUGE Consultant et pour avoir accès aux données commerciales de Saint-Eloy-les-Mines, la CCI, chambre consulaire de son état, a fait payer 1 000 € pour restituer ces informations.

Madame Corinne SAFFRE demande si tous les candidats ont reçu les dossiers à la même date.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, informe que sur ce point il n'y a pas eu de rupture d'égalité de traitement, par contre elle s'interroge sur l'égalité des chances de tous les candidats, les Maires de certaines villes étant au Conseil d'Administration de l'ANAH.

Monsieur Bernard GRAND est favorable au dépôt du dossier, en effet, il est urgent d'agir pour améliorer la qualité des logements publics comme privés qui aujourd'hui est catastrophique, d'agir en faveur de la formation des jeunes pour relever le niveau et enfin de remettre la voie SNCF en service le plus rapidement possible.

Suite à ce débat, Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire soumet au vote cette délibération :

1/ Fait acte de candidature à la procédure AMI 2014 « Centre bourg » et approuve le dossier de candidature « Saint-Eloy 2020 »

2/ S'engage à contribuer au cofinancement des études et actions projetées au niveau du dossier Saint-Eloy 2020 »

3/ S'engage à mettre en place un Comité de pilotage associant tous partenaires publics ou privés associés au contrat « Centre Bourg Saint-Eloy 2020 »

4/ S'engage à participer à la coordination technique nationale des villes retenues au titre de la procédure AMI 2014 « Centre bourg »

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette délibération.

Arrivée de Monsieur Denis KAPALA à 20h50.

RAPPORT ANNUEL SUR L'EAU - ANNÉE 2013

Monsieur Pierre BARILLER, Adjoint à l'environnement, présente le rapport annuel sur l'eau de l'année 2013 à l'assemblée.

L'essentiel de l'année

L'exploitation s'est déroulée sans interruption et aucun manque d'eau n'a été déploré.

Des conditions pluviométriques favorables ont entraîné une hausse des débits des sources, +9% et corrélativement le barrage des Vendes a été moins mobilisé (-5%) par rapport à 2012.

12 branchements au plomb ont été supprimés, il en reste 107.

Les chiffres-clés

Nombre de clients	1 974 Abonnés au service de l'eau au 31 décembre 2013
Volumes livrés au réseau (m3)	408 239 m3
Volumes facturés aux abonnés (m3)	284 789 m3 Diminution de 2.40 % des volumes facturés.
Rendement du réseau (%)	72.50 % Le rendement minimum obligatoire est de 66.8 %.
Nombre de réservoirs	4 (7 cuves) pour une capacité totale de 2 000 m3
Longueur du réseau	92.1 km
Qualité de l'eau	Nombre d'analyses : 59 Nombre d'analyses non-conformes : 7 Taux de conformité physico-chimique : 94 % (conductivité, ph) Taux de conformité bactériologique : 100 %
Nombre d'interventions	268 Interventions sur le réseau et les branchements courant 2013

Pour une consommation de 120 m³, le prix du m³ y compris l'abonnement s'élève au 1^{er} janvier 2014 à 1,9921 € TTC, qui se ventile en :

- 72 % pour le délégataire
- 21 % pour les organismes publics et la TVA
- 7 % pour la collectivité

Il y a eu 1 488 contacts avec les clients de la collectivité dont 246 réclamations

Perspectives

Au 1^{er} mai 2014, la Commune a été alimentée en eau potable par le Syndicat SIOULE ET MORGE.

Monsieur Pierre BARILLER, Adjoint à l'environnement, demande à l'assemblée si elle a identifié une différence de goût de l'eau qu'il trouve lui meilleur. Remarque relayée par Monsieur Christian JOUHET et Monsieur Bernard GRAND.

Monsieur Bernard GRAND fait remarquer le nombre de branchements plomb restants et se demande s'il est prévu de les retirer.

Monsieur Pierre BARILLER, Adjoint à l'environnement, rappelle que les branchements plomb en eux-mêmes ne sont pas interdits mais c'est la teneur en plomb de l'eau qui doit être surveillée mais par précaution les branchements sont remplacés, tout du moins ceux sur le domaine public. Il reste après, au niveau du particulier, des cuves en plomb.

Monsieur Jacky BOULKHALFA, Adjoint aux travaux, précise qu'un accord existe, existait, entre la Lyonnaise des Eaux et la Mairie pour que 10 branchements soient remplacés par un avec 50% à la charge de la Mairie. Aujourd'hui, c'est à la SEMARAP de gérer le problème des branchements en plomb.

Monsieur Bernard GRAND souhaite avoir une information complémentaire sur les 246 réclamations et en particulier leurs natures et récurrences.

Monsieur Pierre BARILLER, Adjoint à l'environnement, n'a pas ce niveau de détail mais à priori cela concerne tous les problèmes relevant de la distribution d'eau (fuites...)

Le Conseil municipal prend acte de cette présentation.

QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES - ANNÉE 2013 -

Monsieur Pierre BARILLIER, Adjoint à l'environnement, indique que la Commune de Saint-Eloy-les-Mines compte, selon l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne, 4 unités de distribution, c'est-à-dire un réseau caractérisé par une même technique (continuité des tuyaux, qualité d'eau homogène...)

SAINT-ELOY SUD Eau délivrée par SIOULE ET MORGE issue de captages, CHEIRE de COME

LES SUCHARETS 9 captages (Teilhet – Le Quartier)

LES VENDES Barrage des Vendes
Eau du Plan d'Eau Sud

LE BOURG Barrage des Vendes
Sucharets
Eau du Plan d'Eau Sud
Captage

SAINT-ELOY SUD

Sur 43 valeurs mesurées, la bactériologie est conforme à 100 %. C'est une eau douce, très peu calcaire, ne présentant pas ou peu d'aluminium. La teneur moyenne en nitrates s'établit à 17.8 µg/l pour une norme de 50 µg/l. Sur 50 valeurs mesurées, la teneur moyenne en arsenic est de 9 µg/l pour une norme de 10 µg/l.

LES SUCHARETS

Sur 11 valeurs mesurées, la bactériologie est conforme à 91 %. C'est une eau douce, très peu calcaire. La teneur en nitrates est conforme à la norme européenne. Elle ne contient pas de pesticide. La teneur moyenne en arsenic est de 8 µg/l.

LES VENDES

Sur 24 valeurs mesurées, la conformité biologique est de 100 %. C'est une eau douce, très peu calcaire avec un dépassement ponctuel de la teneur en aluminium. La teneur moyenne est largement inférieure à la norme, 73 µg/l pour 200 µg/l. La teneur moyenne en arsenic s'établit à 4 µg/l.

LE BOURG

100 % de conformité pour la bactériologie sur 46 valeurs mesurées. Eau douce, très peu calcaire qui peut dépasser ponctuellement la référence de qualité pour l'aluminium (200 µg/l) ; sa teneur moyenne est de 60 µg/l. Sur 56 valeurs mesurées la teneur en nitrates est de 9.3 µg/l. Elle ne contient pas de pesticides et très peu d'arsenic, 3 µg/l en moyenne.

Monsieur Pierre BARILLER porte à l'attention de l'assemblée, le questionnement de SEMERAP concernant le maintien des Sucharets comme source d'approvisionnement.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

RAPPORT ANNUEL SUR L'ASSAINISSEMENT - ANNÉE 2013

Monsieur Pierre BARILLER, Adjoint à l'environnement, présente le rapport annuel sur l'assainissement de l'année 2013 à l'assemblée.

L'essentiel de l'année

Des travaux d'extension du réseau ont été effectués aux Bayons avec la création d'un poste de relèvement.

A signaler également la création d'un ouvrage de dessablage en tête de la station d'épuration du Moulin Parrot.

5 postes de relèvement ont été équipés d'une télégestion.

Le système d'assainissement a correctement fonctionné tout au long de l'année 2013 : pas d'interruption de marche de la station et aucune non-conformité.

La nouvelle station d'épuration a été mise en service fin 2008. Les normes de rejet, contraignantes, ont été respectées ; une attestation de conformité au regard des normes européennes nous a été délivrée par les services de l'Etat.

L'enquête de terrain visant à vérifier la conformité des branchements a été poursuivie.

Cette étude explique l'augmentation de clients assujettis : +2% soit 1 627

Un travail important de remise en état des tampons, grilles et avaloirs a été effectué.

Les chiffres-clés

Les chiffres-clés de la délégation du service public de la Commune de Saint-Eloy-les-Mines sont pour l'année 2013 :

➤ Patrimoine

73,211 km de réseau communal (17,773 kms en séparatif, 32,171 kms en unitaire, le reste en pluvial)

3 stations d'épuration

9 postes de relèvement

19 déversoirs d'orage

1 dessableur

➤ Exploitation

1 627 abonnements, soit 35 nouveaux clients recensés suite à des enquêtes de terrain

167 610 m³ volumes assujettis, pour 488 846 m³ reçus en station

➤ **Qualité du traitement**

100 % de conformité sur l'eau traitée et les boues épandues qui représentent 50 tonnes de matières sèches.

➤ **Rendement épuratoire (en %)**

DBO5	94	(Demande Biologique en Oxygène)
DCO	85	(Demande Chimique en Oxygène)
MES	94	(Matières En Suspension)
NG	81	(Azote Global)
Pt	76	(Phosphore Total)
N-NH4	80	(Azote sous forme ammoniacale)

➤ **Prix du m3 TTC (pour 120 m3 au 1^{er} janvier 2014) : 2,45 €/m3 – qui se ventilent en :**

- 48 % pour la collectivité
- 35 % pour le délégataire
- 17 % organismes publics et TVA

Perspectives

- Travaux d'interconnexion à la Vernade qui permettra d'abandonner le projet de création d'un bassin d'orage.
- Installation d'un dessableur au cimetière.

Assainissement Non Collectif

La Commune a confié à la Lyonnaise des Eaux, les missions du Service de l'Assainissement Non Collectif :

- Contrôle de bon fonctionnement
- Contrôle de conception
- Contrôle de réalisation
- Contrôle réglementaire dans le cadre de la vente d'un bien.

Environ 500 personnes disposent d'un assainissement non collectif, 262 ont été visitées sur plusieurs années.

Monsieur Christian JEROME demande des explications sur l'écart entre les 500 assainissements non collectif et les 262 visités et ce qu'il adviendra par la suite.

Monsieur Pierre BARILLER, Adjoint à l'environnement, répond que le chiffre de 500 était une estimation de départ et que tous les assainissements non collectifs ont été vus. Il faut maintenant mettre en conformité ceux ne répondant aux normes.

Monsieur Christian JEROME constate une augmentation des abonnés et demande une explication.

Monsieur Pierre BARILLER, Adjoint à l'environnement, précise que c'est l'identification d'abonnés qui n'étaient pas facturés jusqu'à présent et que la situation a donc été rétablie.

Le Conseil municipal prend acte de cette présentation.

**DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) PAR AFFERMAGE DE LA
GESTION ET DE L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF.
ASSISTANCE TECHNIQUE À MAITRE D'OUVRAGE.**

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, a rappelé la délibération en date du 24 juillet 2014, d'engager une procédure de délégation de service public (DSP) pour l'affermage de la gestion et de l'exploitation du service public d'assainissement collectif et non collectif,

Après avoir exposé qu'un appel à la concurrence a été lancé, par procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, en vue du choix d'un assistant technique,

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rend compte du déroulement de cette procédure et propose au Conseil Municipal, sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, de retenir l'offre de la Société SOMIVAL pour un montant de 11 700 € HT.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, annonce au Conseil que la Mairie prendra l'attache d'un avocat pour verrouiller le risque juridique au cours de chacune des étapes.

Monsieur Denis KAPALA demande s'il y a obligation de prendre, à chaque fois, un avocat pour lancer une DSP.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle que la DSP précédente a été attaquée et qu'il faut être prudent et de manière générale, les DSP sont très souvent attaquées d'où un besoin accru d'accompagnement juridique. De plus, la DDT ne réalise plus pour le compte des collectivités l'accompagnement technique et administratif d'où la délibération qui est soumise au vote.

Monsieur Denis KAPALA fait le constat d'un désengagement de l'Etat auprès des collectivités et, pour cette raison, il s'abstiendra de voter cette délibération en signe de protestation.

Monsieur Bernard GRAND fait remarquer qu'au vu du compte rendu de la CAO, le choix est rapide à faire.

Monsieur Christian JEROME revient sur le choix de faire accompagner la procédure de DSP par un avocat et considère qu'il vaut mieux faire des frais à ce moment plutôt que dans les frais de procédure lorsqu'on doit relancer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

25 pour : Mme Marie-Thérèse SIKORA - M. Alain ROBERT – M. Jacky BOUKHALFA – M. Pierre BARILLIER – M. Claude DEQUAIRE (procuration à M. ROBERT) – Mme Michelle POMPILI – Mme Michelle BOUSCAVERT – Mme Huguette GUERLING – Mme Sophie JOUVE – M. Jean-Claude FERANDON – M. Michel RENAUD – Mme Marie-France DUBOST (procuration à Mme POMPILI) - M. Jean DURIN – M. Pierre MONTEIL – M. Christian JOUHET – Mme Eva BERNARD (procuration à Mme SIKORA) - Mme Caroline LARRAYOZ – Mme Muriel DESARMENIEN (procuration à M. BOUKHALFA)

-Mme Corinne SAFFRE – Mme Marjorie LE MAY – M. Bernard GRAND — Mme Jacqueline DUBOISSET (procuration à M. GRAND) - M. Christian JEROME – M. Christopher DEMBIK (procuration à M. JEROME) - Mme Maryse PERRONIN

1 abstention : M. Denis KAPALA

1/ Retient l'offre de la Société SOMIVAL pour la mission d'assistance technique relative à la procédure de délégation de service public (DSP) pour l'affermage de la gestion et de l'exploitation du service public d'assainissement collectif et non collectif, pour un montant de rémunération de 11 700 € HT.

2/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire ou son représentant pour l'exécution des présentes décisions et signer le contrat d'assistance technique avec la Société SOMIVAL.

ÉLABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR EAUX PLUVIALES. CHOIX DU BUREAU D'ÉTUDES TECHNIQUES (BET).

Après avoir indiqué que la Commune avait décidé d'engager l'élaboration d'un Schéma Directeur Eaux Pluviales, complémentaire au Schéma Directeur Eaux Usées déjà en vigueur au niveau de la Commune,

Après avoir exposé qu'un appel à la concurrence a été lancé, par procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, en vue du choix d'un Bureau d'Etudes Techniques (BET),

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rend compte du déroulement de cette procédure de consultation et propose au Conseil Municipal, sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, de retenir l'offre du BET EGIS Eau pour un montant de 24 000 € HT + Option Assistance Topo : 800 € HT + Option Assistance Pédologie Géotechnique : 1 500 € HT.

Monsieur Christian JOUHET demande ce qu'est l'assistance topo.

Monsieur Jacky BOUKHALFA, Adjoint aux travaux, répond que c'est le géomètre qui fait les relevés et l'identification. Poursuivant sur la pédologie, c'est le fait de faire les profils en long et en travers des réseaux, puis sur la Topo, c'est-à-dire le levé de plans avec les seuils.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1/ Retient l'offre du BET EGIS Eau pour l'élaboration d'un Schéma Directeur Eaux Pluviales, pour un montant de rémunération de 24 000 € HT + Option Assistance Topo : 800 € HT + Option Assistance Pédologie Géotechnique : 1 500 € HT

2/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire ou son représentant pour l'exécution des présentes décisions et signer le contrat d'études avec le BET EGIS Eau.

ÉLABORATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR EAUX PLUVIALES. DEMANDES DE SUBVENTIONS CONSEIL GENERAL / AGENCE DE L'EAU.

Après avoir indiqué que la Commune avait décidé d'engager l'élaboration d'un Schéma Directeur Eaux Pluviales, complémentaire au Schéma Directeur Eaux Usées déjà en vigueur au niveau de la Commune,

Après avoir indiqué que le Conseil Municipal avait retenu, pour cette mission, l'offre du Bureau d'Etudes Techniques BET EGIS Eau pour un montant de 24 000 € HT + Option Assistance Topo : 800 € HT + Option Assistance Pédologie Géotechnique : 1 500 € HT.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, propose alors de solliciter le concours financier du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau au titre de l'exercice 2015.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1/ Sollicite, pour l'élaboration d'un Schéma Directeur Eaux Pluviales, le concours financier du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau au titre de l'exercice 2015.

2/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire ou son représentant pour l'exécution des présentes décisions et déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

RÉFECTION DES PEINTURES DE L'ÉGLISE DU VIEUX BOURG. MARCHÉ DE TRAVAUX.

Après avoir rappelé que les travaux de réfection des peintures de l'église du Vieux Bourg avaient fait l'objet d'une inscription budgétaire sur le BP 2014,

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, expose qu'une consultation d'entreprises a été engagée par procédure adaptée, en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, et propose au Conseil Municipal, sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres en date du 10 septembre 2014, de retenir l'offre de Monsieur Jean-Marc MISIASZEK pour un montant de travaux de 85 000 € HT.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, ajoute qu'une réflexion est en cours par rapport au sol de l'église qui présente 3 matériaux différents mais cela n'empêche pas d'attribuer ce marché.

Monsieur Michel RENAUD demande si un cahier des charges a été établi pour effectuer cette rénovation.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, signale qu'il existe un cahier des charges et donne la liste des travaux envisagés de renforcement et restauration des fresques.

Au vu du projet présenté, Monsieur Michel RENAUD reste dubitatif sur l'intérêt de procéder à des travaux visant à conserver et restaurer des peintures qui pourraient ne pas avoir d'intérêt culturel et fait observer que, dans d'autres communes, on procède de plus en plus souvent à un badigeon neutre. A-t-on consulté à ce propos les experts dans ce domaine ?

Monsieur Denis KAPALA considère que cette rénovation ne doit pas être une priorité pour la commune car il y a d'autres choses plus utiles à faire immédiatement pour les éloysiens.

Monsieur Bernard GRAND demande si la commune aura des garanties en cas de malfaçons.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, signale que Monsieur Jean-Marc MISIASZEK a une assurance qui le couvrira sur ce risque.

Avant de passer au vote Monsieur Michel RENAUD explique qu'il s'abstient car il considère que le projet n'est pas construit autour de l'intérêt culturel mais orienté sur de la maçonnerie. De même, Monsieur Denis KAPALA s'abstient car ce ne doit pas être une priorité lorsque les commerces sur Saint-Eloy ferment, que le projet n'a pas de plan de communication permettant de mettre en avant les travaux réalisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

24 pour : Mme Marie-Thérèse SIKORA - M. Alain ROBERT – M. Jacky BOUKHALFA – M. Pierre BARILLIER – M. Claude DEQUAIRE (procuration à M. ROBERT) – Mme Michelle POMPILI – Mme Michelle BOUSCAVERT – Mme Huguette GUERLING – Mme Sophie JOUVE – M. Jean-Claude FERANDON – Mme Marie-France DUBOST (procuration à Mme POMPILI) - M. Jean DURIN – M. Pierre MONTEIL – M. Christian JOUHET – Mme Eva BERNARD (procuration à Mme SIKORA) - Mme Caroline LARRAYOZ – Mme Muriel DESARMENIEN (procuration à M. BOUKHALFA) - Mme Corinne SAFFRE – Mme Marjorie LE MAY – M. Bernard GRAND — Mme Jacqueline DUBOISSET (procuration à M. GRAND) - M. Christian JEROME – M. Christopher DEMBIK (procuration à M. JEROME) - Mme Maryse PERRONIN

2 abstentions : M. Michel RENAUD et M. Denis KAPALA

1/ Retient, pour les travaux de réfection des peintures de l'église du Vieux Bourg, l'offre de Monsieur Jean-Marc MISIASZEK pour un montant de travaux de 85 000 € HT.

2/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire ou son représentant pour l'exécution des présentes décisions et signer le marché de travaux avec l'entreprise.

RÉFECTION DES PEINTURES DE L'ÉGLISE DU VIEUX BOURG. DEMANDE DE SUBVENTION - FIC 2015.

Après avoir rappelé que la Commune avait décidé d'engager les travaux de réfection des peintures de l'église du Vieux Bourg,

Après avoir rappelé que le Conseil Municipal avait retenu l'offre de Monsieur Jean-Marc MISIASZEK pour un montant de travaux de 85 000 € HT.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, propose au Conseil Municipal de solliciter le concours financier du Conseil Général au titre du programme FIC 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

24 pour : Mme Marie-Thérèse SIKORA - M. Alain ROBERT – M. Jacky BOUKHALFA – M. Pierre BARILLIER – M. Claude DEQUAIRE (procuration à M. ROBERT) – Mme Michelle POMPILI – Mme Michelle BOUSCAVERT – Mme Huguette GUERLING – Mme Sophie JOUVE – M. Jean-Claude FERANDON – Mme Marie-France DUBOST (procuration à Mme POMPILI) - M. Jean DURIN – M. Pierre MONTEIL – M. Christian JOUHET – Mme Eva BERNARD (procuration à Mme SIKORA) - Mme Caroline LARRAYOZ – Mme Muriel DESARMENIEN (procuration à M. BOUKHALFA) -Mme Corinne SAFFRE – Mme Marjorie LE MAY – M. Bernard GRAND — Mme Jacqueline DUBOISSET (procuration à M. GRAND) - M. Christian JEROME – M. Christopher DEMBIK (procuration à M. JEROME) - Mme Maryse PERRONIN

2 abstentions : M. Michel RENAUD et M. Denis KAPALA

1/ Sollicite, pour les travaux de réfection des peintures de l'église du Vieux Bourg, le concours financier du Conseil Général au titre du programme FIC 2015.

2/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire ou son représentant pour l'exécution des présentes décisions et déposer le dossier de demande de subvention FIC 2015.

ASSAINISSEMENT DE LA CITÉ DES TERCERIES - DEMANDES DE SUBVENTIONS CONSEIL GENERAL/AGENCE DE L'EAU.

Après avoir exposé que plusieurs habitations de la Cité des Terceries, implantées en zone d'assainissement collectif, n'étaient pas actuellement raccordées au réseau d'assainissement collectif,

Monsieur Pierre BARILLIER, Adjoint à l'environnement, présente au Conseil Municipal les résultats d'une approche préalable réalisée par le BET EGIS Eau, maître d'œuvre de la Commune, en vue du raccordement au réseau d'assainissement collectif de ces habitations et correspondant à un programme d'investissement de 125 000 € HT.

Monsieur Pierre BARILLIER, Adjoint à l'environnement, propose alors au Conseil Municipal de solliciter pour ce programme de travaux d'assainissement le concours financier du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau au titre de l'exercice 2015.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1/ Décide d'engager, au titre de l'exercice 2015, les travaux de raccordement de plusieurs habitations de la Cité des Terceries, implantées en zone d'assainissement collectif et actuellement non raccordées au réseau d'assainissement collectif, pour un montant d'investissement de 125 000 € HT.

2/ Sollicite, pour ces travaux, le concours financier du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau au titre de l'exercice 2015.

3/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire ou son représentant pour l'exécution des présentes décisions et déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

ASSAINISSEMENT DE LA CITÉ DES TERCERIES - MAITRISE D'ŒUVRE.

Après avoir rappelé que, suite à un appel à la concurrence et par une délibération en date du 23 octobre 2012, le Conseil Municipal avait retenu le cabinet EGIS Eau pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre relative aux différents projets 2013/2015 de réhabilitation et de mise aux normes des « Eaux usées » et « Eaux pluviales » projetés par la Commune,

Monsieur Pierre BARILLIER, Adjoint à l'environnement, propose alors de confier au cabinet EGIS Eau la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'assainissement projetés sur la Cité des Terceries, sur la base des éléments de mission et de rémunération suivants :

Domaine Fonctionnel Infrastructures Mission Témoin

Rémunération et taux de tolérance :

<i>Forfait de rémunération Avant Projet (AVP)</i>	3 900 € HT
<i>Forfait de rémunération Mission de maîtrise d'œuvre au-delà de l'Avant Projet</i>	7,50% du montant des travaux Soit 105 000 X 7,5% = 7 875 € HT
<i>Taux de tolérance</i>	10%

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1/ Donne son accord pour la passation avec le cabinet EGIS Eau d'un marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement projetés sur la Cité des Terceries, sur la base du tableau des éléments de mission et de rémunération indiqués ci-dessus.

2/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire ou son représentant pour l'exécution des présentes décisions et notamment signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet EGIS Eau.

PROGRAMME DE RÉHABILITATION ET DE MISE AUX NORMES DES RÉSEAUX « EAUX USÉES » ET « EAUX PLUVIALES ». AVENANT N°2 AU CONTRAT D'ASSISTANCE A MAITRE D'OUVRAGE.

Suite à un appel à la concurrence lancé en septembre 2012, le Conseil Municipal a retenu, par une délibération en date du 23 octobre 2012 et par un contrat approuvé en date du 14 novembre 2012, le cabinet REUGE Consultant pour assurer la mission d'assistance à maître d'ouvrage pour la réalisation du programme de réhabilitation et de mise aux normes des réseaux « Eaux usées » et « Eaux pluviales » projeté par la Commune sur la période 2012/2013/2014.

Suite à l'engagement d'un tel programme et compte tenu des délais de mise en place des financements publics mobilisables par la Commune, l'achèvement du programme initial évoqué ci-dessus sera réalisé sur la période 2015/2016.

Par ailleurs, la Commune de Saint-Eloy-Les-Mines vient de décider de compléter le programme initialement projeté par les deux prestations techniques complémentaires suivantes :

- *Création d'un réseau collectif « Eaux Usées », avec mise en place d'un poste de relevage pour le raccordement de la Cité des Terceries, située en zone d'assainissement collectif et actuellement non raccordée (Investissement prévisionnel : 125 000 € HT)*
- *Elaboration d'un Schéma Directeur Eaux Pluviales, complémentaire au Schéma Directeur Eaux Usées actuellement en vigueur au niveau du territoire municipal.*

Monsieur Pierre BARILLIER, Adjoint à l'environnement, propose alors de passer un avenant N°2 au contrat initial d'assistance à maître d'ouvrage signé le 14 novembre 2012 avec le cabinet REUGE Consultant, prolongeant la mission initiale de ce cabinet en vue du suivi administratif et financier des deux prestations complémentaires indiquées ci-dessus, et sur la base des forfaits de rémunération suivants :

<i>Mission</i>	<i>Forfait de rémunération</i>
<i>AMO Travaux d'assainissement de la Cité des Terceries</i>	<i>4 000 € HT</i>
<i>AMO Schéma Directeur Eaux Pluviales</i>	<i>900 € HT</i>

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1/ Donne son accord pour la passation avec le cabinet REUGE Consultant d'un avenant N°2 au contrat d'assistance à maître d'ouvrage approuvé le 14 novembre 2012, prolongeant la mission initiale de ce cabinet en vue du suivi administratif et financier, d'une part des travaux d'assainissement projetés sur la Cité des Terceries, d'autre part du Schéma Directeur Eaux Pluviales et sur la base des forfaits de rémunération indiqués ci-dessus.

2/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire ou son représentant pour l'exécution des présentes décisions et notamment signer l'avenant N°2 au contrat d'assistance à maître d'ouvrage signé avec le cabinet REUGE Consultant en date du 14 novembre 2012.

PROGRAMME 2013/2015 « CONSTRUCTIONS / INFRASTRUCTURES / ÉTUDES » - AVENANT N°1 AU CONTRAT D'ASSISTANCE À MAÎTRE D'OUVRAGE.

Après avoir rappelé que, suite à un appel à la concurrence par procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics et par une délibération en date du 11 juillet 2013, le Conseil Municipal avait retenu le cabinet REUGE Consultant pour assurer une mission d'assistance à maître d'ouvrage portant sur le suivi du programme d'études et d'investissements projeté par la Commune sur la période 2013/2015, comportant notamment l'étude préalable pour l'aménagement du site et du tènement foncier de l'ancienne mairie, situé entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Jules Guesde,

Après avoir indiqué qu'une convention d'assistance à maître d'ouvrage avait alors été signée par la Commune avec le cabinet REUGE consultant en date du 19 juillet 2013,

Après avoir rappelé que, suite à l'étude préalable réalisée par le cabinet Campus Développement, associé à Urba Site, sur le site et le tènement de l'ancienne mairie, la Commune avait décidé d'engager :

- *Dans un premier temps, la démolition de l'ensemble des bâtiments, avec notamment la mise en place d'un plan de retrait de l'amiante et du plomb,*
- *Dans un second temps, l'aménagement de l'emprise foncière ainsi libérée, avec l'intervention d'un bailleur social pour la construction d'un programme de logements et l'aménagement d'espaces publics.*

Monsieur Jacky BOUKHALFA, Adjoint aux travaux, propose de passer un avenant N°1 au contrat d'assistance à maître d'ouvrage signé avec le cabinet REUGE Consultant en date du 19 juillet 2013, par lequel le cabinet REUGE Consultant assurera, pour un forfait de rémunération de 6 750 € HT, une mission d'assistance à maître d'ouvrage pour le suivi général :

- *D'une part, des travaux de démolition de l'ensemble des bâtiments, avec notamment la mise en place d'un plan de retrait de l'amiante et du plomb,*
- *D'autre part, du programme d'aménagement de l'emprise foncière ainsi libérée, avec notamment l'intervention d'un bailleur social et l'aménagement d'espaces publics.*

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, fait ajouter la phrase suivante à la délibération : « *Dans le cas où le dossier AMI St Eloy 2020 serait retenu, ce programme sera intégré dans le projet global* »

Monsieur Bernard GRAND souhaite parler devant l'assemblée de 2 points. Tout d'abord, à la commission cadre de vie, il avait demandé qu'une concertation dans le cadre d'une réunion publique soit faite auprès des éloysiens car ce patrimoine a une grande importance historique. Ensuite, il porte à l'attention de l'assemblée la situation des associations qui utilise les locaux

de l'ancienne Mairie qui doivent sortir. Il demande si la Mairie a proposé une solution de repli, cette question se pose surtout pour le club de football.

Monsieur Jacky BOUKHALFA, Adjoint aux travaux, fait un point sur le projet de club house qui est rejeté par le football et le rugby qui seraient les principaux utilisateurs.

S'en suit un débat, sur l'intérêt du club house pour la commune, le rôle des associations pour maintenir les jeunes sur le territoire et la recherche d'une solution pour le football même si des pistes dans le domaine privé sont en cours.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1/ Approuve l'avenant N°1 au contrat d'assistance à maître d'ouvrage signé avec le cabinet REUGE Consultant en date du 19 juillet 2013, par lequel le cabinet REUGE Consultant assurera, pour un forfait de rémunération de 6 750 € HT, la mission d'assistance à maître d'ouvrage telle que définie ci-dessus.

2/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire ou son représentant pour l'exécution des présentes décisions et signer l'avenant N°1 au contrat d'assistance à maître d'ouvrage avec le cabinet REUGE Consultant en date du 19 juillet 2013.

AVENANT AU CONTRAT IDEX POUR CONDUITE ENTRETIEN DÉPANNAGE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE

Madame Marie Thérèse SIKORA –Maire- rappelle qu'en 2013, la municipalité contractait après consultation avec la société IDEX un marché pour l'entretien des installations de chauffage et de production d'eau chaude pour un montant de 11 657€.

Pour l'actualisation annuelle et suite à une erreur d'écriture il fait référence à des indices de juin 2008 alors qu'ils devraient être ceux de la date de passation en septembre 2013.

Après avis favorable de la commission d'appel d'offre en date du 10 septembre 2014 il est proposé au conseil municipal la passation de l'avenant suivant :

Valeurs d'indice connues de septembre 2013

ICHT : 112.10

Indice du coût horaire du travail tous salariés industries mécaniques et électrique publié au BOCC

PSDC : 125.80

Indice des produits et services divers C, base 100 en janvier 1990 publié au BOCC

EBIQ : 107.70

Indice agrégé « Energie-biens intermédiaires-biens d'équipements »

TCH : 133.26

Indice agrégé « service et transports, Communications et Hôtellerie, Cafés Restauration

ICC : 1646

Indice du Coût de la Construction

Après en avoir délibéré le conseil municipal, unanime :

1/ Donne son accord pour la passation de l'avenant tel qu'indiqué ci-dessus au marché de conduite entretien et dépannage des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire.

2/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire ou son représentant pour l'exécution des présentes décisions et notamment signer l'avenant tel que précédemment évoqué

INFORMATION : RÉSULTAT CONSULTATION PLATEFORME SKATEBOARD

Monsieur Alain Robert, Premier Adjoint, rapporte qu'une consultation a été faite pour réinstaller la plateforme de skateboard par une entreprise afin de garantir un contrôle par un cabinet de contrôle, le montant sera de 19 855 €

CESSION DE LA PARCELLE COMMUNALE ZP 66 (LA CROUZILLE)

Dans le cadre de la succession de Madame Marie BLANC, la commune de Saint-Eloy-les-Mines est devenue propriétaire de la parcelle ZP 66 sise Moulin du Bourg sur la commune de La Crouzille.

Monsieur et Madame Michel SIVADE souhaitent acquérir cette parcelle au prix de 1 000 € (demande d'estimation par le service des domaines en cours), les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

1/ se prononce favorablement sur cette cession

2/ autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

PRIME COMMUNALE À LA RÉNOVATION DES FAÇADES

Sur proposition de Madame Sophie JOUVE – Adjoint aux finances – le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le versement de la prime communale au ravalement des façades à :

Madame Danielle OBRACZKA pour un montant de 559.06 €

Adresse du bâtiment : 125, rue des Bayons

Les crédits nécessaires ont été prévus au compte 20422 du budget communal.

SUBVENTION EXEPTIONNELLE D'ÉQUILIBRE À NATURE ET LOISIRS

Un courrier a été adressé par le Président de l'association pour présenter le bilan de la saison estivale au Plan d'Eau. Il apparaît, du fait d'un temps très pluvieux, un déficit par rapport au montant de la subvention versée.

Ainsi le **Conseil Municipal est appelé à** se prononcer sur le versement d'une subvention exceptionnelle de 900 €.

Monsieur Christian JEROME fait remarquer que la commune n'a pas intérêt que toutes les associations soient déficitaires mais il votera pour cette subvention car il y a un réel retour de l'activité de cette association.

Monsieur Denis KAPALA n'hésitera pas à voter pour, en effet il considère qu'il faut soutenir toutes les associations qui produisent de l'animation.

Monsieur Bernard GRAND propose qu'une réflexion soit faite autour des camping-cars, du plan d'eau et du camping sur le même modèle que Saint-Gervais afin de développer l'action touristique et les loisirs. Sur point, Monsieur Christian JEROME propose la création d'un point d'accueil au niveau de la borne des camping-cars tenu par une personne qui serait chargé de diffuser de l'information sur Saint-Eloy.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adopte cette délibération.

ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION SUR LA REVERSION DE LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ

Monsieur Jacky BOUKHALFA – Adjoint aux travaux – propose à l'assemblée l'annulation de la délibération du 24 juillet 2014 sur la reversion de la TCFE par le SIEG. En effet la loi de finance rectificative 2014 rétablit la situation antérieure.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adopte cette délibération.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-ÉLOY

Monsieur Jean-Claude ROUSSELOT-PAILLEY a cessé ses fonctions de directeur du C.C.A.S. le 1^{er} octobre 2014, de fait et suite à acceptation du conseil d'administration du C.C.A.S., Monsieur Léonard PUISSOCHET devient directeur du C.C.A.S sous le régime du cumul d'emplois. Ne pouvant pas être deux fois en cumul d'emplois au C.C.A.S. et à la Communauté de Communes, il est impératif de passer par une convention de mise à disposition. Le besoin est de 5 heures par semaine et le salaire correspondant sera remboursé par la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adopte cette délibération.

CRÉATION D'UN COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que l'article 33-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ;

Considérant :

- la loi 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique,
- le décret 2012-170 du 3 février 2012 modifiant le décret 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale qui précise notamment « *ces dispositions trouveront en effet à s'appliquer à compter du premier renouvellement général des comités techniques qui aura lieu en 2014* »,
- que la collectivité a atteint l'effectif requis le 1^{er} janvier 2014 et qu'elle est, de ce fait, tenue légalement de créer son Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adopte cette délibération :

-se prononce :

- ✓ sur la création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
- ✓ sur le nombre de représentants de chaque partie arrêté à 5.

-autorise Madame le Maire ou son représentant à prendre toute décision relative à l'exécution de la présente décision, à mener la procédure à son terme et à signer tous documents afférents à ce dossier.

COMITÉ TECHNIQUE

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 11 décembre 2008, un Comité Technique a été créé.

Considérant les élections du 4 décembre 2014,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adopte cette délibération à savoir maintenir le nombre de représentants de chaque partie à 5.

TRANSMISSION PIÈCES COMPTABLES À LA TRÉSORERIE MISE EN PLACE DU PROTOCOLE PESV2

Conformément à l'arrêté du 27 juin 2007 portant application de l'article D 1617-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la dématérialisation des opérations en comptabilité publique, Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, informe le Conseil Municipal que la commune doit utiliser le protocole d'échange standard d'Hélios dans sa version 2 à compter du 1^{er} janvier 2015.

Ce protocole permet la dématérialisation des titres de recettes, des mandats de dépenses, des bordereaux de recette et de dépenses avec signature électronique ainsi que les pièces justificatives.

Il est utilisé pour la transmission des données budgétaires et comptables à Hélios. La structure des données assure une meilleure qualité d'information tant au comptable qu'à l'ordonnateur (confirmation de prise en charge en retour).

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la note de cadrage et toutes les pièces nécessaires à la mise en place de ce protocole ainsi que la convention avec la DGFIP relative à la mise en place du protocole PESV2.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Maryse PERRONIN signale que la plaque du stade Rémi-Durin a été enlevée et demande ce qu'il a été prévu de faire.

Monsieur Jacky BOUKHALFA, Adjoint aux Travaux, précise que la plaque sera remplacée mais sous une autre forme pour éviter que le vent l'arrache à nouveau, cela sera fait dans les meilleurs délais.

Madame Maryse PERRONIN suite à la fermeture et destruction de l'ancienne Mairie demande où pourront se faire les réunions de préparation du Conseil Municipal de leur groupe.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, signale que la salle de la Cour des Equipages sera disponible pour ce type de réunion.

Monsieur Christian JEROME demande où se trouvent les prospectus et informations sur les randonnées.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, signale que ces documents sont à la Maison de la Mine quand elle est ouverte ou alors en Mairie.

L'ordre du Jour étant épuisé, Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire lève la séance à 22h30.